

Jura : mesures complémentaires de lutte contre la pauvreté

Après la version initiale de 2019, l'édition 2021 du Rapport social vient d'être publiée. Celle-ci met en lumière qu'environ 15 % de la population jurassienne se trouve en situation de risque de pauvreté ou de pauvreté avérée.



La pauvreté est un phénomène complexe et multidimensionnel, avec même une définition évolutive. Dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle édition du Rapport social cantonal, un appariement de plusieurs registres officiels a été réalisé afin de pouvoir disposer d'une vision d'ensemble de la situation de revenu des ménages jurassiens. Sur cette base, les indicateurs standards de pauvreté et de risque de pauvreté ont pu ainsi être mesurés.

Il ressort de cette étude que le taux de risque de pauvreté s'élève à 14,8% dans la population jurassienne. Les différents indicateurs révèlent également une image contrastée de ce phénomène en fonction de certaines caractéristiques. Les familles monoparentales présentent ainsi un taux de risque de pauvreté (28,4%) ou de pauvreté sévère (19,3%) élevé, taux doublé par rapport à la moyenne cantonale. Il en va de même pour les populations de nationalité étrangère qui recourent cinq fois plus fréquemment à l'aide sociale que la population suisse. De plus, il ressort de cette analyse que les taux de pauvreté en valeurs absolues et relatives varient sensiblement d'une commune jurassienne à l'autre.

Prévenir le non-recours

Mis en perspective avec d'autres indicateurs statistiques, tels que ceux relatifs à l'aide sociale ou aux prestations complémentaires, ces chiffres interpellent et doivent servir de base à l'action et au débat public. En effet, de nombreuses Jurassiennes et Jurassiens auraient droit à des prestations sociales et n'y accèdent pas. Cette situation constitue une réelle problématique qui entraîne une détérioration progressive des conditions de vie, de la santé et de la situation financière des personnes concernées. Bien que les raisons de ce non-recours soient multiples, il apparaît que les obstacles administratifs ou le découragement par rapport à la complexité des systèmes d'aide, tant publics que privés devraient être, dans la mesure du possible, levés.

Face à ce constat, le Gouvernement va développer plusieurs mesures, en partenariat avec les acteurs locaux actifs dans le domaine de la lutte contre la précarité, l'exclusion sociale et la pauvreté.

Ces mesures viseront en priorité à sensibiliser sur la question de la pauvreté et sur les facteurs de précarisation, mais aussi à renforcer l'information sur les dispositifs d'aide existants. Le projet de mise en place de guichets sociaux, validé par l'acceptation d'une motion par le Parlement, tout comme le renforcement des réseaux d'entraide de proximité, s'inscriront également dans cette stratégie de lutte contre la pauvreté.

Développements stratégiques

Au-delà du développement de ces nouvelles mesures, la lutte contre la pauvreté implique de toute évidence une multitude de politiques et stratégies sectorielles d'ores et déjà mises en œuvre et qui vont continuer de déployer leurs effets. La collaboration entre les différents services de l'État et les acteurs du domaine social est dès lors primordiale. Elle devra encore être renforcée et améliorée afin que les prestations publiques et privées forment une logique cohérente, lisible et déploient pleinement leurs effets au service des personnes touchées par la

précarité.

Le Rapport social 2021 rendu public ce jour est le fruit d'une collaboration étroite entre plusieurs services de l'Etat, le Service de statistique du Canton de Neuchâtel ainsi que des représentant-e-s des associations et institutions du domaine social jurassien.

(Source : communiqué de presse, Canton du Jura)

[Voir le rapport social 2021](#)